

COMPTE RENDU
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL, mercredi neuf décembre 2020

PRESENTS : LISTER Catherine – DEMARGNE Philippine – OUCHENE Gilbert – TEISSIER Alain – MAILHAC Jean-Jacques – IZAC Béatrice – BUFFLIER Jean-Baptiste – DURAND Elodie – ZAK-DAVIES Anna – FREGARD Virginie – RUBIO Romain – MOURGUES David – FALIERE Nadine – ANELLI Mario.

Absentes excusées : MOULIN-GRESLE Aurélie donne pouvoir à LISTER Catherine.

Secrétaire de séance : FALIERE Nadine.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mercredi quatre novembre 2020. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

DECISIONS :

48/2020 : Décision Modificative n°2 au budget principal. Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits présentés.

49/2020 : Décision Modificative n°3 au budget Camping/Campotel. Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits présentés.

50/2020 : Vote des restes à réaliser de 2020 reportés sur 2021. A l'unanimité le Conseil adopte

Dépense d'investissement du budget Principal à reporter ressort à :	100 215,00 €
Recette d'investissement du budget Principal à reporter ressort à :	152 850,00 €

Pas de restes à réaliser pour les budgets Camping/Campotel et assainissement.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

Demande de subvention DETR 2021 (city stade et skate parc). Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision d'une nouvelle présentation de l'avant-projet sommaire.

51/2020 : Admission en non-valeur de créances : Madame le Maire présente la liste des admissions en non-valeur proposée par Madame Breil, trésorière de St Pons, sur le budget principal. A la majorité par 13 voix pour et 2 abstentions le Conseil Municipal approuve cette admission en non-valeur pour un montant de 482,00 €, lesquels seront prévus au compte 6541 du budget.

52/2020 : Admission en non-valeur de créances : Madame le Maire présente la liste des admissions en non-valeur proposée par Madame Breil, trésorière de St Pons, sur le budget Camping/Campotel. A la majorité par 13 voix pour et 2 abstentions le Conseil Municipal approuve cette admission en non-valeur pour un montant de 382,90 €, lesquels seront prévus au compte 6541 du budget.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil aborde en questions diverses :

Le soutien unanime aux commerçants demandant un dégrèvement de 5 mois sur le montant des ordures ménagères.

La présentation par Monsieur le 4^{ème} Adjoint de la demande d'un particulier pour le déclassement de voirie à son profit.

La proposition de TéléDiffusion de France d'utiliser l'antenne TNT de Ceps pour des besoins numériques.

La séance est levée à 21h00 heures.



Le MAIRE de Roquebrun

Catherine LISTER

Catherine Lister